

Cane Corso Non LOF

Chien de 1ère catégorie

Reprenons les textes officiels :

Cane Corso Standard F.C.I.

N°343 / 12.03.1999 / F

CHIEN DE COUR ITALIEN

(Cane Corso Italiano)

ORIGINE : Italie

DATE DE PUBLICATION DU STANDARD D'ORIGINE EN VIGUEUR : 12.03.1999

UTILISATION : Chien de garde, de défense, de police et de pistage.

CLASSIFICATION F.C.I. : Groupe 2 Chiens de type Pinscher et Schnauzer, Molossoïdes et Chiens de montagne et de bouvier suisses.

Section 2.1 Molossoïdes, type Mastiff.

Code rural

Arrêté du 27 avril 1999 pris pour l'application de l'article 211-1 du code rural et établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux, faisant l'objet des mesures prévues aux articles 211-1 à 211-5 du même code

NOR: AGRG9900639A

Le ministre de l'intérieur et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code rural, et notamment les articles 211-1 à 211-5,

Arrêtent :

Art. 1er. - Relèvent de la 1re catégorie de chiens telle que définie à l'article 211-1 du code rural :

- les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Staffordshire terrier, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche
- les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race American Staffordshire terrier, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Ces deux types de chiens peuvent être communément appelés « pit-bulls » ;

- les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Mastiff, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche. Ces chiens peuvent être communément appelés « boerbulls » ;

- les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Tosa, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche [...]

Après simple lecture des 1ères phrases du standard F.C.I., qui définit clairement le Cane Corso comme appartenant à une section de chien de type Mastiff, nous pouvons clairement affirmer que le Cane Corso non LOF relève de la 1^{ère} catégorie de chiens telle que définie à l'article 211-1 du code rural.

En effet, l'arrêté du 27 avril 1999 pris pour l'application de cet article précise que « les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Mastiff, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu », relèvent de la 1^{ère} catégorie. « Ces chiens peuvent être communément appelés boerbulls »

A N N E X E
(Arrêté du 27 avril 1999)

Les chiens visés dans le présent arrêté, que ce soit pour la 1re ou la 2e catégorie, sont des molosses de type dogue, définis par un corps massif et épais, une forte ossature et un cou épais.

Les deux éléments essentiels sont la poitrine et la tête. La poitrine est puissante, large, cylindrique avec les côtes arquées. La tête est large et massive, avec un crâne et un museau de forme plus ou moins cubique. Le museau est relié au crâne par une dépression plus ou moins marquée appelée le stop.

Comparons la description du chien appelé « boerbull » tel qu'il est défini dans le code rural à celle du Cane Corso représenté le standard F.C.I.
curieuses ressemblances...

<u>Extraits de l'arrêté pour l'application de l'art.211-1</u> <i>« Les chiens communément appelés « boerbulls » qui appartiennent à la 1re catégorie présentent une large ressemblance avec la description suivante : »</i>	<u>Extraits du standard F.C.I.</u> N°343 / 12.03.1999 / F CHIEN DE COUR ITALIEN (Cane Corso Italiano)
- dogue généralement de couleur fauve à poil court, grand et musclé, pourvu d'un corps haut, massif et long	Couleur : Noir, gris-plomb, gris-ardoise, gris clair, fauve clair ; rouge cerf, fauve foncé ; bringé Poil : Court Corps : Il est un peu plus long que la hauteur au garrot. Le corps est solidement construit, sans être trapu.
- la tête est large, avec un crâne large et un museau plutôt court ;	Tête : Large, typiquement molossoïde. Museau : Fort, carré, notablement plus court que le crâne
- les babines sont pendantes, le museau et la truffe peuvent être noirs ;	Lèvres : Les lèvres supérieures, modérément pendantes Truffe : Noire et volumineuse
- le cou est large avec des plis cutanés représentant le fanon ;	Cou : Robuste, musclé
- le périmètre thoracique est supérieur à 80 cm (ce qui correspond à un poids supérieur à 40 kg). La hauteur au garrot est d'environ 50 à 70 cm ;	Poitrine : Thorax bien développé dans les trois dimensions. Taille et poids : Hauteur au garrot : Mâles de 64 à 68 cm, Femelles de 60 à 64 cm. Poids : Mâles de 45 à 50 kg, Femelles de 40 à 45 kg.
- le corps est assez épais et cylindrique ;	Aspect général : C'est un chien d'assez grand volume, solide et vigoureux tout en restant élégant. Ses contours nets révèlent des muscles puissants.
- le ventre a un volume proche de celui de la poitrine.	